de sa mission. A la suite d'une entrevue de M. Bleuze avec M. Legrand, juge d'instruction, une importante arrestation vient d'être opérée à Bruxelles, sur mandat télégraphique. L'instruction est très activement poussée ; le parquet de Bruxelles a actuellement en sa possession 60 fausses banknotes et un nombre presque égal de faux billets de banque de 500 fr.

M. Bleuze va se rendre maintenant à Londres et en Allemagne pour continuer ses recherches.

CONCERTS ET SPECTACLES

Grand Théâtre.— *Roger-la-Honte.* — Si la Presse a des défauts — et quelle chose humaine en est exempte! — elle a au moins l'inappréciable avantage de faire triompher souvent les causes justes. Grâce à l'influence — peut-être excessive — qu'elle a prise, grâce à la publicité qu'elle donne à tous les faits, certaines iniquités ne pourraient plus être commises aujourd'hui; ou, du moins, ne pourraient plus échapper au châtiment. Bref, elle mérite bien qu'on lui applique le mot d'Esope sur la langue...

Voyez plutôt ce qui s'est passé après l'exécution de Prado. Avant de mourir, le condamné avait instamment prié son confesseur d'obtenir que son corps fût inhumé et ne fût pas livré à l'amphithéâtre.

L'aumônier de la Roquette a fait part aux médecins de ce vœu suprême, mais il a rencontré une résistance inattendue. Il a fallu toute sa fermeté pour que les dernières volontés de Prado fussent respectées.

Or, la Presse tout entière, sans distinction de nuances, s'est emparée de l'incident pour approuver le prêtre ; et, grâce à la publicité qu'elle a donnée à cette affaire, on peut espérer qu'il sera fait droit désormais à des demandes de telle nature.

C'est encore la Presse qui a relevé tout ce qu'il y avait de choquant et de pénible dans certaines pratiques employées par la justice. Ainsi, il est admis qu'un président d'assises interroge l'enfant d'un accusé. Sans doute, ce magistrat possède un pouvoir discrétionnaire, mais n'est-il pas cruel, presque inhumain d'aller jusque-là? N'est-il pas horrible de penser qu'un enfant peut involontairement faire tomber la tête de son père?

Les auteurs de *Roger-la Honte* ont précisément intercalé dans leur pièce une scène de ce genre. Elle est saisissante, cette scène, et elle a fait couler bien des larmes. Bien qu'il s'agit d'une fiction, le public se rappelait en effet, que le fait s'était réellement produit dans certains procès célèbres.

Roger-la-Honte contribuera peut-être à faire disparaître cet abus que la Presse a déjà si vivement critiqués.

Je l'ai dit hier : ce drame repose sur une erreur judiciaire. La femme et la petite fille de ce Roger Laroque — qu'on appellera plus tard Roger la honte — ont vu un homme assassiner et voler un individu.

Or, l'assassin ressemblait si étrangement à Roger que ce dernier est arrêté et passe aux assises. On interroge sa fille qui se renferme dans un silence obstiné. M. de Noirville, l'avocat du prévenu, est un de ses meilleurs amis. Au moment où il commence sa plaidoirie, il apprend par une lettre anonyme que Roger l'a jadis indignement trompé. Bien que cette révélation accable cruellement le défenseur, il veut remplir quand même son devoir et soutenir la cause de son client, mais il succombe tout à coup à la rupture d'un anévrisme.

Roger est condamné aux travaux forcés et transporté en Nouvelle-Calédonie. Naturellement, son innocence finit par être reconnue; mais jusqu'au bout, les auteurs tiennent le public en haleine. Leur pièce est fortement charpentée et très dramatique.

L'acte de la Cour d'assises, qui est le clou de la pièce, a été mis en scène exactement comme à l'Ambigu. L'effet est considérable.

Le public a chaleureusement fêté les interprètes de *Roger-la-Honte*. M. Alteirac joue avec une émotion communicative le rôle de Roger et M. Thierry a composé en artiste le personnage de Noirville. Il a conduit sa grande scène avec un réel talent.

M. Hodin a tenu avec son autorité habituelle le rôle du président des Assises et MM. Alix, Coquet et Silvy ont joué galement des rôles épisodiques.

Mmes Delafosse, et B. Perny complétaient fort bien cet ensemble qu'on ne trouverait que sur bien peu de scènes départementales.

George Douëssant

« Matinée classique ». — Jeudi à deux heures de l'après-midi, le Grand-Théâtre donnera, à l'occasion des fêtes du nouvel an, une *Matinée classique* composée de l'*Avocat Patelin* et des *Précieuses ridicules*.

L'administration du Grand-Théâtre a voulu choisir un spectacle auquel les parents pussent, en toute sécurité, conduire leurs enfants.

DISTINCTIONS HONORIFIQUES. — M. le docteur Carton, médecin aide-major de 1re classe des hôpitaux de Tunisie, qui a fait, il y a deux mois, à la Société de Géographie de Lille, une intéressante conférence sur le sud de la régence de Tunis, vient d'être promu au grade d'officier du Nicham.

Sont nommés officiers de l'Instruction publique :

MM. d'Azémar, colonel commandant le 8e régiment d'infanterie, à Saint-Omer ; Decle, conseiller d'arrondissement, conseiller municipal à Valenciennes ; Gustave Lhotte, sous-préfet d'Hazebrouck ; Preys, chef d'institution à Lille ; Reymant, bibliothécaire de la ville d'Armentières ; Delpech, préfet du département de la Haute-Marne ; Louis Hallez, professeur à la Faculté de médecine et de pharmacie de Lille ; Paul Hallez, professeur à la Faculté des sciences de Lille ; Ferdinand Schmeltz, secrétaire adjoint de la commission météorologique du Nord ; Darchez, professeur de mathématiques (enseignement spécial) au lycée de Lille ; Debierre, principal du collège de Cassel ; Guibé, proviseur du lycée de Tourcoing ; Druaux, inspecteur primaire à Hazebrouck ; Jennepin, instituteur public à Cousolre.

Sont nommés officiers d'Académie :

MM. Buisson, maire d'Auberchicourt; d'Esclaibes, lieutenant-colonel au 127e régiment d'infanterie; Frache, trésorier de la Société du Sou des écoles laïques, à Valenciennes; Frère, directeur du journal le *Carabinier*, à Tourcoing; Hanne, économe des hospices d'Aire-sur-la-Lys; Hindré, juge de paix à Bailleul; Georges Mazinghien, publiciste; Météré, ancien inspecteur des enfants assistés à Lille; Paclot, adjoint au maire de Calais; Raison, ancien instituteur, délégué cantonal, à Dorignies-Douai; Dupont, maître de conférences à la faculté des lettres de Lille; Debierre, professeur à la faculté mixte de médecine et de pharmacie de Lille; Artur, professeur à la Faculté de droit de Lille.

MM. Georges Dubar, préparateur à la Faculté de médecine de Paris; Gilles, commis d'Académie à Lille; Peltier, secrétaire des Facultés des sciences et des lettres de Lille; Bréart, professeur de rhétorique au collège d'Armentières; Darras, maître élémentaire au lycée de Valenciennes; Déjardin, professeur de sixième au collège de Cambrai; Leplan, chargé des fonctions de surveillant général au lycée de Lille; Loridan, directeur de l'école primaire supérieure d'Haubourdin; Blart, instituteur public à Samer; Dufour, ex-instituteur public à Beugnies; Monfroy, instituteur public à Fresnes; Piquet, instituteur public à Lumbres; Sizaire, instituteur public à Lille; Mme Talma, institutrice en retraite à Poix-du-Nord; Louis Motte, administrateur de la Société des Orphéonistes de Lille.

Le *Journal Officiel* publie une liste de médailles accordées par le ministre du commerce et de l'industrie aux employés et ouvriers.

Dans notre région, des médailles d'argent sont décernées à

MM. Boulanger, ouvrier chauffeur dans la maison Bélot, à Noyelles-sur-Escaut ; Briatte, ouvrier dans la maison Williot, fabricant de chicorée, à Poix-du-Nord ; Caniot, ouvrier lamineur dans la maison Dumont, à Raismes ; Dejaigher, ouvrier ajusteur dans la maison Pruvost Delos à Merville ; Desplechin, ouvrier fileur de laine dans la maison Vve Cailliez-Bigo, à Tourcoing ; Dumez, ouvrier épurateur d'huiles dans la maison Lepée, à Lille ; Duvocelle, ouvrier relieur dans la maison Danel à Lille ; Fruchart, ouvrier à la compagnie du gaz, à Lille ; Degru, ouvrier ébéniste dans la maison Beghin à Douai ; Lemettre, ouvrier maçon dans la maison Arnaudon, à Lille ; Madrieux, ouvrier peigneur dans la maison Boutemy frères, à Lannoy ; Mouray, employé dans la maison Decoster Agache, fabricant de produit chimiques, à Lille, Nolin, ouvrier dans la maison Wallerand et Cie, manufacturiers, à Cambrai ; Treffelle, ouvrier peintre dans la maison Van der Vinck, à Lille ; Vaudrion, ouvrier marbrier dans la maison Puissant, à Jeumont ; Mlle Blaise, ouvrière dans la maison Remy et Cie, industriels à Boulogne-sur-Mer; MM. Bouquillion, ouvrier cordonnier dans la maison Fanien, à Lillers ; Delrue, ouvrier corroyeur dans la maison Lecointe et Cie, à Sainte Omer ; Flament, ouvrier chaudronnier dans la maison Prévost, à Béthune ; Gautiez, ouvrier cordonnier dans la maison Fanien, à Lillers.

Des médailles de bronze sont accordées à

MM. Andries, employé à la Compagnie des chemins de fer du Nord, à Bergues; Arrachart, employé à la Compagnie de Fives-Lille ; Barbier, ouvrier sellier dans la maison Duforet à Douai ; Becousse, employé à la Compagnie de Fives-Lille ; Caffeau, employé dans la maison Ménard et Cie, fabricants de sucre à Solesmes ; Caron, ouvrier tisserand dans la maison Dufour-Deren, à Armentières ; Delalle, ouvrier tisseur dans la maison Seydoux, au Cateau ; Deregnaucourt, ouvrier chauffeur dans la maison Vauban, à Orchies ; Dernoncourt, ouvrier menuisier dans la maison Hanotte, à Douai ; Dey, ouvrier potier dans la maison Vve Firmin Houtard, à Denain; Gérard, ouvrier aux verreries d'Aniche ; Hardy, ouvrier à la manufacture de glaces de Jeumont ; Lemire, ouvrier ajusteur dans la maison Pruvost-Delos, à Merville ; Lemoine, ouvrier cordonnier dans la maison Dubois, au Quesnoy ;

MM. Leplat, employés dans la maison Jaminet, industriel à Lille; Liénard, ouvrier dans la maison Dumont, métallurgiste à Louvroil; Martin, ouvrier épurateur d'huiles dans la maison Marchand frères à Dunkerque; Trévost, employé à la compagnie de Fives Lille; Prévost, ouvrier piqueur de grès dans la maison Hégost à Saint-Martin; Pruvot, ouvrier dans la maison Poulain et fils et Maroger, fabricant de tissus, à Bertry; Wastiaux Desanges, ouvrier tisseur dans la maison Rouez-Honoré, à Solre-le-Château ; Watrin, ouvrier forgeron dans la maison Sirot, à Trith-Saint-Léger; Brunel, ouvrier à la Société anonyme des mines de Meurchin ; Cointe, ouvrier tailleur dans la maison Renaud Prétel, à Arras ; Justin, ouvrier serrurier mécanicien dans la maison Ducarnoy Guche et fils, à Boulogne-sur-Mer; Mme Maillard, employée dans la maison Pourre, O'Kelly et Cie, fabricants de plumes métalliques, à Boulogne-sur-Mer ; MM. Follier, ouvrier tonnelier de la maison Leclercq Savierre, à Saint Omer; Wadoux, ouvrier voilier dans la maison Coffre, à Calais.

— M. Gerbet, directeur des tabacs à Lille, est promu officier de la Légion d'honneur.

— M. Desmazières, conseiller général, maire de Seclin et Haynant, conseiller général, maire de Béthune, sont nommés chevaliers de la Légion d'honneur.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

Roubaix, le 31 décembre 1888.

Monsieur le Directeur
du *Journal de Roubaix.*

J'ai recours à la publicité de votre estimable journal pour faire connaître la réclamation suivante :

Déjà à plusieurs reprises j'ai reçu de la poste ma correspondance avec l'enveloppe coupée à dessein de deux côtés, hier encore je recevais la même chose (venant de Paris), mais cette fois constatée à la poste avant la distribution.

Comme je suppose que le coupable qui se permet des choses aussi indélicates doit avoir un tout autre but que de lire une correspondance qui ne doit guère l'intéresser, j'ai l'honneur de m'adresser à vous, Monsieur le Directeur, afin de faire connaître, par la voie de votre journal, mes réclamations à qui de droit.

Agréez je vous prie avec mes remerciements anticipés mes civilités empressées.

ALFRED VRONNE FILS.

PETITE CORRESPONDANCE

Makoko. — Non.

COUR D'APPEL DE DOUAI

Audience du samedi 29 décembre.

Contrat de transport. — Retard. — Eboulement sur la voie ferrée. — Surélévation du tarif des douanes italiennes. — Fins de non recevoir. — Législation suisse.

Une très intéressante affaire a été plaidée aujourd'hui devant la seconde Chambre de la Cour.

Le 27 février dernier, MM. Lestienne frères, commissionnaires en tissus, remettaient en gare de Roubaix, pour MM. Ségala-Lucchini et Cie, négociants à Milan, 7 balles de tissus, d'une valeur de 14,212 fr. 65, à expédier en Italie par grande vitesse.

Les marchandises furent arrêtées à Modane. Le chef de gare de cette localité ne leur fit pas franchir la frontière, mais n'en avisa MM. Lestienne frères que le 15 mars.

D'une part, en effet, et par suite d'un éboulement sur la ligne de Modane, la circulation des trains y fut, jusqu'au 2 mars, interrompue. D'un autre côté, en raison du défaut de renouvellement du traité de commerce avec l'Italie, le tarif des douanes italiennes avait, dès le 1er, subi une surélévation énorme.

Avisés enfin que les tissus étaient toujours à Modane, MM. Lestienne donnèrent, pour le compte de MM. Ségala-Lucchini et Cie, l'ordre de les expédier de là à M. Guillaume Antognini à Chiasso (Suisse). Un nouveau retard se serait produit dans la réexpédition et celui-ci n'aurait reçu livraison des marchandises que le 8 avril.

MM. Ségala-Lucchini et Cie ont assigné devant le tribunal de commerce de Roubaix, en paiement de 3,000 francs de dommages-intérêts, la Compagnie du chemin de fer du Nord responsable, en vertu de l'art. 99 du Code de commerce, du fait des autres Compagnies auxquelles elle a transmis les marchandises.

Elle a, devant le tribunal, soulevé deux moyens :

1° M. Antognini ayant été substitué, comme destinataire, à MM. Ségala-Lucchini et Cie, ceux-ci ont cessé d'être parties au contrat de transport et sont désormais sans qualité pour agir contre elle.

2° Jusqu'au 2 mars, le voiturier est couvert par le cas de force majeure de l'éboulement. Après le 1er, il était de son devoir de ne pas donner suite à l'expédition, à cause de la majoration du tarif douanier, sans instructions nouvelles des expéditeurs auxquels il les a demandées et dont il a considéré, en tout, l'intérêt.

Le Tribunal de Roubaix n'a pas admis ce système. MM. Lestienne frères n'ont jamais agi que pour MM. Ségala-Lucchini et Cie, même en donnant l'ordre de réexpédition en Suisse, à un correspondant de ceux-ci. MM. Ségala-Lucchini et Cie restent, dès lors, soit comme destinataires soit comme réexpéditeurs, en droit de s'adresser à la Cie du Nord.

Cette dernière a été condamnée, en conséquence, à payer aux demandeurs : 1° 355 fr. 10, soit 5 0/0 sur la moitié de la facture représentant des tissus classiques susceptibles d'une vente moins difficile ; — 2° 710 fr. 20, soit 10 0/0 sur l'autre moitié de la facture, s'appliquant à des tissus fantaisies et nouveautés où la perte, par suite de retard, est plus considérable; — 3° 467 fr. 32, différence entre les prix de grande et de petite vitesse de Roubaix à Modane.

Appel a été interjeté par le chemin de fer du Nord qui, sans s'arrêter à son argumentation de première instance, a soumis à la Cour, un moyen nouveau. L'affaire a donc complètement changé d'aspect devant le second degré de juridiction.

Le moyen développé par Me Dubois est basé sur l'art. 105 du Code de commerce. Ce texte déclare tout action irrecevable après la prise de livraison, avec paiement des frais de transport, par le destinataire. Celui-ci, dans l'espèce, s'est livré et a payé. C'est M. Antognini, car il n'y a eu qu'un seul contrat de transport dont le destinataire a été changé en cours de route, l'expéditeur conservant, pendant tout ce temps, le droit de modifier, par des instructions en ce sens, la distination de la marchandise.

La Cour de cassation (10 avril 1878, *Dall*, 1878,1,264) a même jugé que l'action est éteinte malgré les réclamations en cours de transport, par l'expéditeur.

On ne saurait objecter que, le contrat devant être exécuté hors de France, la législation suisse est applicable en vertu de la règle : *Locus régit actum.* En effet, la loi fédérale suisse du 20 mars 1875 (titre 5, art. 45) oppose aussi une fin de non recevoir à l'action pour retard, après un délai de huit jours, écoulé depuis la délivrance, avec paiement du coût du transport. Ce délai était ici expiré, lors de l'assignation du 19 avril.

Me Devimeux, avocat des intimés, a fait trois réponses :

1° Le moyen aurait dû être proposé devant les premiers juges. La Compagnie appelante ne saurait l'invoquer en appel, après l'avoir négligé d'abord, et avoir conclu au fond en première instance.

2° Si la Cour de cassation a déclaré l'action éteinte malgré des réclamations de l'expéditeur, en cours de route, on ne saurait leur assimiler des protestations et des réserves du destinataire. Celui-ci peut sauvegarder ses droits à une indemnité, en les faisant lors de la prise de livraison. Pourquoi faudrait-il qu'elles l'accompagnent nécessairement? Pourquoi celles antérieures du destinataire ne seraient-elles pas équivalentes? La renonciation de ce dernier aux dommages-intérêts ne doit pas plus que toute autre renonciation, être facilement présumée (Cour de Douai, 12 mai 1877, *Jurisp. de la Cour*, t. de 1878, p. 243).

Dans l'espèce, MM. Ségala et Cie ont eux-mêmes protesté pendant le transport. Une autre protestation a été faite par les expéditeurs, mais en leur nom et pour leur compte, en même temps qu'a été donné l'ordre de réexpédition en Suisse.

3° Il n'y a pas eu une seule expédition, mais deux expéditions, l'une de Roubaix à Modane, l'autre de Modane à Chiasso.

Pour la première à laquelle a succédé la seconde faite à M. Antognini, la prise de possession se place à Modane, par MM. Ségala-Lucchini et Cie, ensuite réexpéditeurs. Comme ceux-ci n'ont alors rien payé et ont, du reste, protesté, ils demeurent, du moins en ce qui la concerne et pour l'indemnité qui lui est afférente, recevables dans leur action qui n'en conduit pas moins à un résultat analogue (Cour de cass., 30 mars 1885, *Dall*, 1886, 1, 64).

L'affaire est en délibéré.

Audience du lundi 31 décembre 1888

Aujourd'hui a été soutenu par Me de Beaulieu, devant la première chambre de la Cour, un appel de M. J. Dumortier-Mouraux, négociant-commissionnaire à Roubaix, contre un jugement du Tribunal de commerce de cette ville, en date du 9 juillet dernier.

Me Devimeux a répondu à son confrère, au nom du syndic à la faillite veuve Mouraux et fils, ex-constructeur mécanicien à Roubaix.

Il s'agit de questions de chiffres et d'une production à faillite, tant privilégiée que chirographaire, spécialement du chef de loyers et d'intérêts.

L'affaire ne présentant aucune particularité, nous nous bornons à la mentionner.

NORD

Cysoing. — Un couvreur de Cobrieux, H. Delemerre, âgé de 45 ans, s'est pendu à un saule; cet homme, depuis quelque temps avait des idées noires et parlait souvent de suicide.

— Hier, a eu lieu, au couvent de la Ste-Union, la distribution d'effets aux enfants pauvres.

Fourmies. — Dimanche matin, un sieur Martin, père de trois enfants, traversant la voie, en gare de Fourmies, pour fuir les préposés des douanes, a été coupé en deux et est mort sur le champ.

Landas. — *Empoisonnement.* — Les deux enfants de Louis Vandertecq, viennent d'être empoisonnés par l'absorption d'une tisane faite avec des pavots, remède indiqué à la mère des deux enfants, qui ne dormaient presque jamais, par une voisine.

Le parquet, averti, doit descendre à Landas, le 2 janvier.

Dunkerque. — *Au port.* — Le *Cargo-Boat-Cordouan*, de la Compagnie des Messageries Maritimes, est attendu à toutes les marées à Dunkerque, venant de Buenos-Ayres et Montevideo, avec un stock important de laines.

BELGIQUE

Institution d'un nouvel ordre. — Le roi, comme souverain de l'Etat du Congo, vient d'instituer un ordre destiné à récompenser les services rendus à l'œuvre de la civilisation africaine. Le nouvel ordre s'appelle l'« Etoile africaine. » La décoration se compose d'une étoile émaillée à cinq branches entourée d'une guirlande de feuilles de palmier et portant au centre une étoile d'or sur fond bleu. Le revers porte, sur fond rouge, les initiales entrelacées L et S pour : Léopold Souverain. Le ruban est azur moiré, ayant au milieu une raie jaune pâle très large.

Un homme écrasé à Courtrai. — Lundi, un messager de Lendelede, nommé Charles Dejaegher, sortant en pleine obscurité de l'estaminet *Het Schipke*, et n'ayant pas aperçu un lourd chariot arrivant à toute vitesse, a été renversé et écrasé; quand on l'a relevé, il ne donnait plus signe de vie. Une instruction est commencée pour savoir si ce malheur n'est pas dû à l'imprudence de la victime.

Découverte d'un crime à Bruxelles. — Le 24 décembre, comme nous l'avons relaté, des jeunes gens en goguette, passant vers 3 1/2 heures du matin sous le viaduc du chemin de fer, à Bruxelles, heurtaient le cadavre d'un homme qui fut reconnu être celui d'un nommé François Detry, menuisier, âgé de 41 ans.

Le corps fut soumis à l'autopsie et les médecins ont, paraît-il, constaté qu'il y avait eu mort violente. En effet, les praticiens découvrirent que Detry avait plusieurs côtes brisées et le foie contusionné. La mort est donc, plus que probablement, le résultat d'un crime et cette probabilité se transforme en certitude, à mesure que l'enquête se poursuit.

De nombreux témoins ont été entendus, et les soupçons de la justice se portent sur plusieurs individus, étroitement surveillés dès ce jour.

Plaisante jurisprudence. — Un ouvrier flamand, Steyaert, émigré à la Nouvelle-Orléans et désireux de revoir gratuitement la Belgique, n'avait rien trouvé de mieux, pour arriver à son but, que de se dénoncer comme l'auteur d'un assassinat commis à Gand, il y a deux ans.

Le gouvernement belge fit des démarches, et Steyaert, extradé, arrivait récemment à Gand, aux frais de l'Etat belge ; la dépense nécessitée par les formalités s'élevait à 4.000 francs.

A Gand, Steyaert déclara tranquillement sa ruse, et démontra, par un indiscutable alibi, son innocence ; une ordonnance de non-lieu fut rendue ; mais les magistrats ont renvoyé l'amateur de voyages à bon marché devant le tribunal correctionnel, sous l'inculpation d'escroquerie envers l'Etat.

Steyaert a été acquitté parce que, dit le tribunal, l'ordonnance de non-lieu ne prouve pas qu'il n'ait pas vraiment commis l'assassinat dont on lui a demandé compte. Steyaert s'est dénoncé alors qu'il n'était pas accusé : une fois qu'il a été accusé, il a cherché à se défendre : c'était son droit. Les magistrats n'ont pas réussi à établir sa culpabilité; c'est tant pis pour eux. Mais il n'y a pas eu d'escroquerie.

Le Parquet a fait appel de ce jugement singulier.

ETAT-CIVIL. — ROUBAIX. — *Déclarations de naissances du 30 décembre.* — Ernest Dewys, rue Beauwaert, 42. — Julie Gillebeert, rue Bernard, cour Bernard, 12. — Henri Baugnies, au Hutin. — Gabrielle Cornille, rue Lafontaine, cour Lefebvre, 1. — Palmyre Callaert, rue Marquisat, 30. — Jeanne Bulteau, boulevard de Metz, 6. — Charles Dégodez, rue de Lannoy, 151. — Alphonse Bury, rue de Béthune, 9. — Marguerite Verspeeten, rue Bernard, cour Mahieu, 2. — Henri Michon, rue de Soubise, 10. — Maria Desprez, rue Saint-Laurent, cité Saint-Joseph, 9. — *Declarations de décès du 30 décembre.* — Catherine Caucheteux, 87 ans, propriétaire, boulevard de Strasbourg. — Paul Deroubaix 1 an, rue d'Alma, 284. — Pierre Devos, 61 ans, apprêteur, rue Isabeau de Roubaix. — Alfred Fourmentraux, 28 jours, rue des Longues-Haies, cour Grau, 21. — Albert Duquennoy, 29 jours, rue Beaurewaert, 125. — Thieuw, présenté sans vie, rue de la Perche, cour Briet, 16

NEUVILLE-EN-FERRAIN. — *Déclarations de naissances du 14 novembre au 29 décembre.* — Pierre Vancrayveld, Berquier. Jules Samaille. Place. — Albert Deltour, Durmont. - Germaine Dufourmont, chemin des Fromées — *Mariage.* — *Henri Verkomst, 22 ans,* tisserand. et Fidéline Legley. 22 ans, tisserande. — *Déclarations de décès du 14 au 29 décembre.* — Marie Dhallun, 76 ans. cultivatrice, Vieille-Motte. — Sophie Lesage, 56 ans, ménagère, Durmont.- N Comeyne, présenté sans vie, Vieille-Motte. — Charles Vaneverschelde, 27 ans, tisserand, Vieille-Motte.

FLERS-LILLE. — *Declarations de naissances du 15 au 31 décembre.* — Irma Pottier, au Bourg. — Angèle Lecomte, à Canteleu. — Maria Boutemy, Pavé de Lannoy. — *Publication de mariage.* — Albert Delattre, 25 ans, fumiste, à Mons-en-Barœul, et Zoé Pollet, 26 ans, couturière, à Flers-Bourg. — *Déclarations de décès du 15 au 31 décembre.* — François Descamps, 84 ans 0 mois, ouvrier maçon, route de Lannoy. — Pierre Choquel, 69 ans, cultivateur-maraîcher, au Gringuier. — Maria Desseaux, 4 ans, au Breucq. — Alfred Quisnoy, 1 mois, au Breucq. — Edouard Beerens, 19 ans, journalier, à Epinoy.

MOUSCRON. — *Déclarations de naissances du 16 au 31 décembre* — Marie Duterte, Haut-Judas. — Jean Mulliez, à la Marlière. — Emile Selosse, au Tuquet. — Henri Courcelles, rue de Tournai. — Emile Dewitte, rue de Menin. — Jules Seubel, au Christ. — Alfred Allinck. — Ernest Callewaert, Cimetière. — Ernest Bossuyt, Château. — Irma Vercruysse, rue de Menin. — Marie Bogge, au Couët. — Virginie Duportail, Mont-à-Leux. — Carlos Mercier, au Tuquet. — Sylvie Depootere, Blanc-Pignon. — Arthur Goemare, Bas-Voisinage. — Emile Deschatt, au Tuquet. — Georges Devaux, au Phénix. — Marie Dervillers, impasse du Moulin. — *Mariages.* — C.-L. Chombar, 45 ans, ourdisseur, et Hermance Cardinal, 41 ans, cabaretière. — Auguste Dewaele, 47 ans, terrassier, domicilié à Oycke, et Marie Bonte, 32 ans, ménagère. — Jean-François Vermont, 22 ans, rattacheur, et Léona Velghe, 22 ans, soigneuse, domiciliée à Dottignies. — Charles-Louis Maertens, 28 ans, ouvrier, et Marie Pollyn, 24 ans, soigneuse. — *Déclarations de décès.* — André Leman, 76 ans, Haut-Judas. — Fidèle Legrand, 12 jours, au Petit-Courtrai. — Elise Deldalle, Bas-Voisinage. — Henri Fermont, 53 ans, hôpital. — Clémence Devoct, 6 ans et 10 mois, aux Moulins. — Elise Penez, 5 mois, au Dragon. — Léontine Barbieux, 5 mois, Bas-Voisinage. — Edmond Mulliez, 25 ans, à la Marlière. Romanie Strobbe, 1 an et 1 mois, Bas-Voisinage. — Charlotte Pieraerd, 81 ans, aux Moulins. — Landheere, sexe masculin. — Pirlot, id. — Albert Verbrugge, 5 mois, au Compas. — Joséphine Derbaudrenghien, 78 ans et 11 mois, rue Saint-Pierre. — Cyrille Decottignies, 10 ans, au Patronage. — Carlos Mercier, 9 heures, au Tuquet. — Alphonse Saffre, 26 ans, Station. — Alphonse Vandendorpe, 20 ans, Bois de Chêne. — Jules Bossut, 34 ans, au Moulin. — Jean Nottebart, 64 ans. — Laure Morel, 23 ans, Haut-Judas. — Jean Vancraynest, 50 ans, Bois de Chêne. — Marguerite Strobbe, 19 mois, Bas-Voisinage.

Convois funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille CHARLET-DELAYE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Louis-François CHARLET, décédé à Roubaix, le 1er janvier 1889 dans sa 82e année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le jeudi 3 courant, à 8 heures 1/2, en l'église du Saint-Rédempteur, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Tilleul prolongée, 34.

Les amis et connaissances de la famille DESURMONT-JONGLEZ qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Charles-Augustin-Marie-Joseph DESURMONT décédé à Tourcoing le 30 décembre 1888, à l'âge de 25 ans et 8 mois, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le mercredi 2 janvier 1889, à 9 heures, aux Vigiles des morts, qui seront chantées le même jour, à 3 heures 3/4, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le jeudi 3 courant, à 10 heures 1/2, en l'église Notre-Dame, à Tourcoing. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Gand, 4. 18532d

Un Obit solennel du mois sera célébré au Maître-Autel de l'église Notre-Dame, à Roubaix, le jeudi 3 janvier 1889, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Dame Mélanie DUFERMONT, épouse de Monsieur Louis VANDAMME, décédée à Menton, le 19 novembre 1888, dans sa 24e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

FAITS DIVERS

Un des employés auxiliaires, chargé du recensement, s'est amusé à faire une bizarre statistique, celle des infirmités de Paris.

Il y a, à Paris, en chiffres ronds :

Quatorze cent cinquante bossus ;

Onze cents manchots ;

Douze cents invalides auxquels manque une jambe;

Cent cinquante culs-de-jatte ;

Cinquante malheureux dénués de nez;

Quatre mille huit cents aveugles ;

Total : huit mille sept cent cinquante éclopés, soit environ un deux cent cinquième de la population de Paris.

L'empereur Guillaume n'a pas produit à Rome une très bonne impression sur les hôtes du Quirinal, M. de Bismarck, le père, n'était pas là pour rectifier les petites lacunes de l'homme du monde.

Il a notamment grandement scandalisé la reine en imitant devant elle les gestes et l'accent du Pape et ce genre de plaisanterie tudesque parait n'avoir eu aucun succès.

La reine, malgré la très fausse situation dans laquelle elle se trouve, est catholique ; elle est en outre, une très respectable mère de famille, aussi, la vit-on fort contrariée de certains propos tenus par l'empereur d'Allemagne au jeune prince de Naples sur les plaisirs de Berlin et l'utilité de les goûter à la première occasion.

Elle s'arrangeait toujours de manière à être en tiers dans les conversations afin de les contenir par sa présence.

Italiens et Allemands auront souvent de la peine à s'entendre. Après dîner, les premiers ont conservé un calme imperturbable, il n'en est pas toujours ainsi des seconds.

Situation dangereuse ! — Brucheville (Manche), le 2 avril 1888. — Etant en sueur, je m'étais mis dans l'eau; j'ai été pris d'un refroidissement qui me faisait beaucoup tousser et qui m'empêchait de travailler à cause des douleurs dans le côté. Dès que j'ai eu pris la moitié d'une boîte de vos Pilules Suisses à 1 fr. 50, ma toux a disparu et depuis lors je me porte à merveille. (Sig. lég.)

18528d Alexis LANNES, garde.

CHOSES ET AUTRES

Le papa a annoncé à Tony qu'il aurait un valet de chambre nègre.

— Qu'est-ce qu'on appelle un nègre ? demande le jeune Tony.

— Un homme noir.

Le soir, on couche l'enfant qui, une heure après, pousse des cris terribles.

— Qu'est-ce que tu as ? demande la maman.

— C'est qu'on avait éteint la bougie et qu'il faisait tout nègre !

* *

Calinette court après l'omnibus Madeleine-Bastille.

— Il n'y a plus de place à l'intérieur, lui dit le conducteur. Voulez-vous monter à l'impériale ?

— Je veux bien, répond Calinette... Mais ça mène-t-il au même endroit ?

GRAND THEATRE DE ROUBAIX. — *Jeudi 3 Janvier.* — Bureaux à 7 h. 1/4. — Rideau à 8 heures. — CARMEN opéra comique en 4 actes, par MM. Meilhac et Halévy, musique de G. Bizet. — Au 2e actes, CHŒUR DANSE par Miles Maille, Toby, Driver, Retoré. — Au 4e acte, BALLET ESPAGNOL, par Miles Rossi, Maille, Toby, Driver, Retoré, Anna, Gabrielle, Ory, Carmen.

Prix des places ordinaire.

Jeudi 3 Janvier. — Bureaux à 1 h. 1/2. Rideau à 2 h. — REPRÉSENTATION CLASSIQUE offerte gratuitement aux enfants. - L'AVOCAT PATHELIN, comédie-farce en trois actes par Brueys. — LES PRECIEUSES RIDICULES, comédi en un acte par Molière.

Prix des places des Matinées Classiques : Fauteuil, 2 fr, — Poutour, 1 fr. — 1res galeries, 50 c. — 2es galeries, 25 c, — Chaque enfant au-dessous de quinze ans accompagné d'une grande personne entrera gratuitement. Chaque enfant en supplément paiera demi-place,

THEATRE DE ROUBAIX. Direction de Mme veuve G. Deschamps — *Jeudi 3 Janvier.* — Bureaux à 7 h. 1/2. Rideau à 8 heures. — Deuxième représentation de : LE CŒUR ET LA MAIN, opéra-comique en 3 actes, par MM. Charles Nutter et Beaumont, musique de M. Charles Lecocq. — PRÊTE-MOI TA FEMME, comédie en 2 actes par M. Desvallières.

Prix des places ordinaire.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Les inondations

Marseille, 1er janvier. — Les pluies continuent dans la région; de tous les points les nouvelles arrivent mauvaises; la circulation des trains est interrompue par l'inondation sur la ligne de Tarascon à St-Rémy.

On mande d'Arles que le spectacle est navrant ; les rues et les places sont recouvertes d'eau ; plusieurs maisons se sont écroulées ; la route d'Arles à Avignon est inondée, la campagne est recouverte, sur une étendue d'environ trois kilomètres, de soixante centimètres d'eau.

A Tarascon, à Beaucaire et Avignon, le Rhône monte toujours, charriant de nombreuses épaves.

En plusieurs endroits les territoires riverains du Rhône et de la Durance sont menacés par la crue.

8 heures du soir. — Tous les trains venant d'Italie, des Alpes-Maritimes et du Var ont des retards considérables. Entre Cannes et Le Trayas, deux voies sont coupées, la troisième est presque inondée. La circulation est interrompue par les eaux entre Aimargues et Saint-Laurent-d'Aigouze à Aigues-Mortes, la voie n'est plus qu'une vaste nappe d'eau.

La circulation ne marche également plus entre Tarascon et Orgon, la ligne est coupée par les eaux. A hauteur de Saint-Rémy entre Châteaurenard et Noves, les eaux ont envahi la ligne. Tous les trains sont supprimés.

La ligne de Tarascon à Cette est complètement coupée entre Tarascon et Bellegarde.

A la gare de Marseille, on ne reçoit plus les voyageurs pour ces destinations ; les autres gares de cette ligne sont desservies par détournement.

Au kilomètre 183, entre Le Trayas et Théoule, la voie est restée interrompue pendant plusieurs heures. Les trains 98 et 88 de Vintimille ont eu des retards considérables.

Le rapide de 6 h. 35 n'a pu être formé à Vintimille; il l'a été à Toulon et le train a pu partir à l'heure réglementaire. Tous les autres trains de ces lignes sont signalés avec des retards.

Aix, 1er janvier. — Les pluies continuent, compromettant les travaux faits pour les semailles. Les plaines de la Durance sont menacées par l'inondation. Les riverains des environs du village de Peyrolles ont abandonné leurs fermes avec leurs bestiaux.

Léon XIII et l'Irlande

Le Pape vient d'envoyer aux évêques d'Irlande, en réponse à l'adresse qu'il avait reçue d'eux, une lettre pleine d'une bienveillante sympathie. Le Saint-Père annonce, en même temps, l'envoi de nombreux dons pour les églises d'Irlande.

A Dublin, on attache une grande importance politique à cette lettre du Saint-Père, venant après l'Adresse dans laquelle les évêques ont exposé les griefs de l'Irlande.

On ignore encore si M. Gladstone, à son passage à Rome, rendra visite à Léon XIII, et on assure que le gouvernement anglais agit en ce moment pour empêcher cette visite, qui pourait être des plus utiles à la cause de l'Irlande.

Le roi d'Italie et l'empereur d'Allemagne.

Rome, 2 janvier. — Le roi Humbert a envoyé, hier, à l'empereur Guillaume une dépêche pour le féliciter des succès de sa politique et l'assurer de son dévouement à la triple alliance.

L'empereur Guillaume a répondu au roi Humbert. Le prince de Bismarck et son fils ont télégraphié à M. Crispi.

BIBLIOGRAPHIE

Cours d'Arboriculture par M. E. Griffon, professeur en chef à l'école d'arboriculture de Tournai. Beau volume orné de nombreuses figures, prix 3 fr. 50.

Ecrit dans un langage clair, précis, toujours facile à comprendre et à retenir, cet ouvrage est appelé à devenir le Traité populaire d'arboriculture et le guide des propriétaires dans la conduite des arbres de leur jardin. Avec lui, chacun peut, sans études préalables, tailler et soigner ses arbres tant les démonstrations de M. Griffon sont claires et mises à la portée de tous.

Ce qui ajoute encore à la valeur de cet ouvrage, c'est le choix, le nombre et la parfaite exécution des 100 gravures : pas un terme n'est défini sans que la chose qu'il désigne soit montrée.

Ce traité vient de paraître en deuxième édition ; on peut se le procurer à la librairie du *Journal de Roubaix*, 17, rue Neuve.

Revue des Deux-Mondes. — Sommaire de la livraison du 1er janvier 1889. — I. Le divorce de Juliette, comédie en trois actes, par M. Octave Feuillet, de l'Académie française. — II. Souvenirs diplomatiques. L'entrevue de Stuttgart. II. Commentaires et conséquences, par M G. Rothan. — III. Demoiselle Micia Mœurs Galliciennes, dernière partie, par Mme Marguerite Poradowska. — IV. L'examen chimique des vins. I. Les vins naturels, par M. A. de Saporta. — V. L'Egypte et l'occupation anglaise. III. Situation financière, par Edmond Plauchut. — VI. Le Sahara, par M. P. de Tchihatchef. — VII. M. Francesco Crispi et sa politique, par M. G. Valbert. — VIII. Revue dramatique. Odéon. *Germinie Lacerteux.* — IX. Chronique de la quinzaine, histoire politique et littéraire. — X. Le mouvement financier de la quinzaine. — XI. Bulletin bibliographique.

La *Table* de la *Revue*, de 1874 à 1886, est mise en vente au prix de 2 fr. pour Paris, 2 fr. 25 pour la province, 2 fr. 50 pour l'étranger, port compris. La *Table*, de 1831 à 1874, est livrée au prix de 3 fr. pour Paris, 3 fr. 75 pour la province et l'étranger.

Ceux de nos souscripteurs dont l'abonnement expire avec la livraison du 1er janvier 1889 sont priés de le renouveler pour n'éprouver aucun retard dans l'envoi de la *Revue*.

Toute traduction ou reproduction des travaux de la *Revue des Deux Mondes* est interdite dans les publications périodiques de la France et de l'étranger.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 31 décembre. — La réponse des primes n'a ramené un peu d'animation que sur le marché des rentes. Sur les fonds étrangers et les valeurs de crédit, les cours sont sans variations. La position de la place est du reste très peu chargée et il semble que la spéculation se tienne sur une réserve complète.

On redoute pour le mois de janvier, certains événements politiques intérieurs et les engagements pris par anticipation pour fin prochain se ressentent de cette appréhension. Le 3 0/0 cloture à 82.77 en reprise de 10 centimes sur samedi Le report, d'abord demandé à 18 centimes, est offert à 16 centimes. Le 4 1/2 est en nouveau progrès à 104.42. L'amortissable à 86.80. Les valeurs sont fermes. Le Foncier à 1363, le Suez 2193, la Banque de Paris 895, le Panama 175.

Les fonds étrangers sont sans changements. L'Italien est bien tenu à 96.57. L'Extérieure 73 1/4. Le Hongrois 86 1/4. Le Rio est lourd à 640. Le Tharsis 151. La Société des Métaux 842. Le Turc 15.07. La Banque Ottomane 528. L'Egypte 419. On recherche toujours au comptant les Obligations Chemins argentins 5 0/0 à 455. Le Russe 1880 est ferme à 87 3/16.

COMMERCE DES LAINES
et des tissus de laine

Le *Bulletin des Laines*, publié à Roubaix-Tourcoing, a acquis en peu de temps une clientèle étendue qui va s'accroissant chaque jour. *Il compte au nombre* de ses abonnés les maisons les plus considérables de la France et de l'étranger, tant parmi les *négociants en laine* et en *tissus de laine* que parmi les *fabricants, filateurs, peigneurs*, etc.

Sa publicité est donc très avantageusement utilisée par les maisons ayant des avis et des communications intéressantes à porter à la connaissance des *industriels* ou des *négociants en laines* et EN TISSUS DE LAINE de la France et de l'étranger : Ventes et cours de *tissus*, de *matières*, de *matériel*, de *produits* pour l'industrie ; construction de *machines*, *brevets d'invention*, etc., etc.

S'adresser : à Roubaix, rue Neuve, 17 ; à Tourcoing, rue des Poutrains, 42.

AUX
Fabriques Parisiennes
16, Rue du Vieil-Abreuvoir, 16
ROUBAIX
MAISON A REMIREMONT (Vosges), 35, Grande-Rue
MAISON A PARIS, Rue de la Jussienne, 11

GRANDE
SPÉCIALITÉ DE BLANC
Trousseaux et Layettes

Grande mise en vente pour cette saison de modèles nouveaux pour
TROUSSEAUX ET LAYETTES
ainsi qu'une quantité considérable d'articles pour enfants, tels que :
Robes, Douillettes, Pelisses, Nouveautés et Robes de baptême, etc.

RIDEAUX EN TOUS GENRES
CHOIX CONSIDÉRABLE
DE LINGERIE FINE
Prix exceptionnels
GRAND ASSORTIMENT DE
DRAPS & TAIES
brodés
Broderies en tous genres
Spécialité de Bandes et Entredeux
à la main
Dépôt de Toiles des Vosges
ET
LINGE DE TABLE
garantis à l'usage
CHIFFRES ET BRODERIES
A FAÇON
PRIX-FIXE *marqué en chiffres connus* 16867

CRÉDIT LYONNAIS
ROUBAIX, **2, rue de la Gare**, ROUBAIX
TOURCOING, 3, rue de l'Hôtel-de-Ville
Le **Crédit Lyonnais** ouvre des comptes-courants et escompte les effets de commerce à des conditions très réduites. 34919—17984

PILULES GICQUEL
Souveraines contre
Constipation, Bile, Glaires
Maux d'Estomac
Manque d'Appétit, Maux de Tête
Etourdissements
Douleurs, Rhumatismes
1f 50 la boite. — Dans toutes les Pharmacies.
17902

LE MASSON
Dentiste Expert
Dents et Dentiers perfectionnés
Rue de l'Espérance, 6, Roubaix

AVIS URGENT
AUX
ACTIONNAIRES ET OBLIGATAIRES
DU
CANAL DE PANAMA

En présence de la gravité des circonstances, de la nécessité, pour les actionnaires et obligataires de se concentrer. **la direction du Bulletin du Syndicat des actionnaires et obligataires** de la Compagnie de Panama informe tous les porteurs d'actions et d'obligations *que le Bulletin du Syndicat paraîtra tous les jours jusqu'à nouvel ordre* et prie les intéressés qui ne lui auraient pas encore fait parvenir leur nom et adresse de le faire immédiatement.

Le service du Bulletin est gratuit.

Adresser les demandes à la *Direction du Bulletin des actionnaires du Canal de Panama*, 19, rue de Londres, à Paris.

Les numéros parus seront envoyés. 18530

Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée

EXPOSITION INDUSTRIELLE, COMMERCIALE ET VITICOLE
A MUSTAPHA-ALGER
pendant les mois de janvier, février et mars 1889.

A l'occasion de cette exposition, toutes les gares du réseau Paris-Lyon-Méditerranée délivreront pour Alger, du 1er janvier au 20 mars, des billets d'aller et retour speciaux de 1re et 2e classe comportant une réduction de 40 0/0 sur les prix ordinaires. La durée de validité de ces billets sera de 30 jours; elle pourra être prolongée d'une ou plusieurs périodes de 10 jours, moyennant un supplément, pour chaque période, de 10 0/0 du prix du billet. La nourriture à bord des paquebots de la Compagnie Générale Transatlantique est comprise dans le prix des billets.

Arrêts facultatifs dans toutes les gares situées sur le parcours à effectuer.

Franchise de bagages : sur le chemin de fer, 30 kilog.; sur les paquebots, 100 kilog. en 1re classe et 60 kilog. en 2e classe, pour chaque voyageur.

Les demandes de billets doivent être adressées trois jours au moins à l'avance :

1° A Paris, à la gare (boulevard Diderot), et dans les bureaux-succursales : rue St-Lazare, 88, rue de Rennes, 45; rue Sainte-Anne, 4; à l'agence Cook et fils, rue Scribe, 9, et Grand-Hôtel, boulevard des Capucines; à l'agence Gaze et fils, rue Scribe, 7; à l'agence Lubin, boulevard Hausmann, 36; à la Compagnie Générale Transatlantique, 12, boulevard des Capucines.

2° Dans toutes les gares du réseau P. L. M.

Les prix des billets de 1re et de 2e classe de Paris à Alger et retour sont les suivants :

1re classe 301 fr. 55, 2e classe 227 fr. 70.

Pour plus amples renseignements, consulter les affiches spéciales. 18529d

FERMES A LOUER
à Roucy (Aisne)

et environs, — S'adresser à Me Dollé, notaire à Roucy, ou à M. Renard, à Fismes (Marne). 18350

MÉDECINE *Maladies* de la *Gorge*, de la *Voix* et de la *Bouche*, effets pernicieux causés par le traitement *mercuriel* et le *tabac.* — Faites usage des **Pastilles de Dethan**, au sel de Berthollet. La boîte, **2 fr. 50.**

Maladies de l'*estomac* et des *intestins, digestions pénibles, manque d'appétit, aigreurs, renvois, vomissements, diarrhée, coliques*, etc. — Faire usage des **Pastilles** et des **Poudres de Paterson**, au bismuth et magnésie. — Pastilles **2 fr. 50**; Poudres : **5 fr.**

Appauvrissement du sang, faiblesse de tempérament, manque d'appétit, fièvres, maladies nerveuses. — Faites usage du **Vin de Bellini** au quinquina et colombo, *fortifiant, digestif, fébrifuge* et *anti-nerveux*, il est recommandé aux *enfants*, aux *femmes délicates* et aux *personnes affaiblies par l'âge*, la *maladie* ou les *fatigues de toute nature.* La bouteille **4 fr.**

DETHAN, pharm., 23, rue Baudin, à Paris et dans les principales pharm. de France. 1888

Maison A. BOUTRY
36, rue de l'Espérance, Roubaix
ENTREPRISE
de TRAVAUX PUBLICS & PARTICULIERS
Spécialement :
VOIRIE : **Pavages, Sables et Graviers**
Terrassements pour nivellements avec grand matériel
FOURNITURE ET POSE DE VOIES FERRÉES
BATIMENT : **Couverture, Zinguerie et Plomberie**
Réparations. Grande célérité

CRÉDIT FONCIER
DE FRANCE

I. ***Prêts hypothécaires à long terme, de 10 à 75 ans, avec amortissement*** : Intérêt **4f85** % par an, portant l'annuité à **5f34** % pour un prêt à 50 ans, à **5f14** % pour un prêt à 60 ans, et à **4f99** % pour un prêt à 75 ans.
Ces prêts sont remboursables à toute époque, à la volonté de l'emprunteur.

II. ***Prêts hypothécaires à court terme, de 1 an à 5 ans*** : Intérêt **4f85** % par an. Ces prêts ne sont pas remboursables par anticipation.

III. ***Prêts aux départements et aux communes pour toute durée, avec ou sans amortissement et sans aucune commission*** : Intérêt **4f50** % par an, pour les prêts de 500.000 fr. et au-dessus ; **4f60** % de 100.000 fr. à 499.999 fr. et **4f75** % de 99.999 fr. et au-dessous.

IV. ***Prêts aux syndicats*** : Intérêt **5** % par an, et **0,40** % pour frais d'administration.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS, S'ADRESSER
au CRÉDIT FONCIER de FRANCE, r. des Capucines, 19, à Paris
15555

Science pour tous

Surveillez le cerveau, l'estomac et les intestins, tenez vous le ventre libre, faites usage des **Pilules Gicquel**, remède si souverain contre la constipation, la bile et les glaires, source de tant de maladies. Vous éviterez ainsi : maux de tête et d'estomac, manque d'appétit, étourdissements, congestions, fièvre, maladies de cœur, du foie. Dans toutes les pharmacies vous pourrez vous procurer les *Pilules Gicquel*, au prix de *1 fr. 50* la boîte. 17915

ADRESSES COMMERCIALES
de Roubaix-Tourcoing
Mercerie, Lingerie, Chapellerie et divers

LE « JOURNAL DE ROUBAIX » PUBLIE RÉGULIÈREMENT, DANS SA GRANDE ET DANS SA PETITE ÉDITION, LES ADRESSES DES PRINCIPAUX FOURNISSEURS D'ARTICLES POUR MERCERIE, LINGERIE, CHAPELLERIE, ETC. 3

FABRIQUE DE VITRAUX. — **Robert-Jardez**, boulevard de Cambrai, 12, précédemment rue Sébastopol. 537

FOURNIER-CHIEUS, mercerie en gros, 6, rue Nain, Roubaix. — *Articles de Paris et de Saint-Claude, articles de bureaux et de fumeurs.* Bijouterie, brosserie, cirages et encres, cotons et laines à tricoter, corsets, coutellerie, cravates, éponges et peaux de chamois, foulards, jerseys, parfumerie, passementerie, rubans de soie.

Paul Honoré, rue des Fabricants, 28. Glaces pour devantures de magasins. Miroiterie en gros. Encadrements. Entreprise de travaux de peinture et vitrerie. — ASSURANCE contre le bris des glaces. 7

Le directeur-gérant : ALFRED REBOUX

Roubaix. — Imp. ALFRED REBOUX, rue Neuve 17